



Des centaines de milliers de personnes ont fui les bombardements sur Gaza. Lorsque les familles sont retournées à Shuja'iyya, dans la zone est de Gaza, pour une trêve de 12 heures, bon nombre d'entre elles ont retrouvé leur maison totalement détruite (juillet 2014). Iyad al Baba/Oxfam

HISTOIRE D'UN ÉCHEC

Retour sur sept ans d'échec politique à Gaza

Le bilan humain de la récente escalade de violence à Gaza et dans le sud d'Israël est effroyable. Plus de 1 500 civils ont été tués à Gaza et six en Israël. Plus de 100 000 Palestiniens se retrouvent sans domicile et des infrastructures civiles représentant plusieurs milliards de dollars ont été détruites à Gaza. L'annonce récente du cessez-le-feu est particulièrement bienvenue, mais constitue seulement la première étape d'un long parcours vers une paix durable.

À moins de trouver des solutions à long terme pour garantir la croissance économique et le développement durable à Gaza, les affrontements militaires ne feront que se multiplier et aggraver l'insécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. La mise en œuvre par l'État israélien d'une politique de séparation (isolant politiquement et physiquement Gaza de la Cisjordanie) a provoqué une fragmentation des Territoires palestiniens occupés et constitue un obstacle majeur à toute chance de paix durable.

Le conflit entre Palestiniens et Israéliens exige une solution politique à long terme dont la première étape est un cessez-le-feu durable. Il s'agira ensuite de mettre un terme au blocus de Gaza et enfin de garantir une paix négociée conforme au droit international.

RÉSUMÉ

Le bilan humain de la récente escalade de violence dans la bande de Gaza et le sud d'Israël est intolérable. À ce jour, elle a abouti à la mort de plus de 2 100 Palestiniens, dont 85 % ont été identifiés comme étant des civils¹, ainsi qu'à la mort de six civils et de 64 soldats israéliens. Plus de 10 000 Palestiniens, dont une grande majorité de civils², et 500 Israéliens ont été blessés³. Des infrastructures vitales ont été ravagées à Gaza. D'après les premières estimations, il en coûtera plusieurs milliards de dollars pour les reconstruire. 100 000 Palestiniens se retrouvent sans domicile.

Après 50 jours de violence intense, le nouveau cessez-le-feu entre Israël et le Hamas (annoncé le 26 août) constitue un répit vital pour la population civile. Ce n'est cependant qu'une première étape pour parvenir à une paix durable et garantir la sécurité des populations. Israël doit lever de façon permanente ses restrictions sur le développement de la Palestine et permettre la liberté de mouvement. Après la dernière grande flambée de violences à Gaza fin 2012, les dirigeants israéliens et palestiniens, ainsi que la communauté internationale, n'ont pas du tout su profiter du cessez-le-feu pour mettre un terme à la spirale de violence et améliorer considérablement la vie des habitants de part et d'autre. Nous ne pouvons pas nous permettre de répéter cette erreur. Il s'agit peut-être de la dernière chance de mettre en œuvre des solutions durables susceptibles d'apporter des améliorations tangibles aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens. À défaut, les affrontements militaires pourraient reprendre et devenir de plus en plus fréquents, amplifiant l'insécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

La récente formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale technocratique est l'un des développements les plus positifs de ces dernières années pour surmonter les divisions physiques, politiques, économiques et sociales des Territoires palestiniens occupés. C'est aussi un pas décisif vers une solution bi-étatique viable.

Mais la politique de séparation mise en œuvre par l'État israélien (isolant politiquement et physiquement Gaza de la Cisjordanie) continue de fragmenter les Territoires palestiniens occupés. Les mesures punitives frappant les Palestiniens de Gaza de manière disproportionnée se traduisent par un PIB par habitant de 1 074 dollars, soit deux fois moins qu'en Cisjordanie et à peine plus de 3 % de celui d'Israël⁴. L'amélioration de la vie à Gaza et le désenclavement de Gaza par rapport à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, exigeront une réévaluation du cadre d'engagement de la communauté internationale vis-à-vis des Territoires palestiniens occupés.

Israël nourrit des inquiétudes légitimes quant à sa sécurité, mais celles-ci ne sauraient se justifier aux dépens de la population civile palestinienne. Le conflit entre Palestiniens et Israéliens exige une solution politique dont la première étape est un accord complet de cessez-le-feu. Il s'agira ensuite de mettre un terme au blocus de Gaza et enfin de garantir une paix négociée conforme au droit international.

Les recommandations suivantes définissent une série d'étapes incontournables pour traduire cela dans la pratique.

RECOMMANDATIONS :

14 MESURES IMMÉDIATES

PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES

- **Déployer le personnel international** en guise de mesure provisoire pour renforcer la confiance afin d'encadrer la cessation des hostilités, de signaler publiquement toute violation de l'accord de cessez-le-feu, notamment les mouvements et les dispositions en matière d'accès, et de garantir l'accès des populations civiles à l'aide humanitaire.
- Assurer une inspection adéquate à la frontière entre l'Égypte et Gaza afin d'éradiquer le trafic d'armes illégales ; **faire pression sur tous les protagonistes pour qu'ils renoncent à la violence et mieux protéger les civils palestiniens et israéliens** des opérations militaires et des tirs de roquettes, conformément au droit international.
- **Limiter la façon dont les forces de sécurité israéliennes sont légalement autorisées à intervenir dans les zones d'accès restreint (ZAR) sur terre et en mer afin de mieux protéger les civils, conformément aux obligations légales internationales.** Les actions israéliennes sont actuellement menées conformément au *droit des conflits armés* qui autorise le recours à des armes mortelles dans un vaste éventail de circonstances. Le principe d'*application des lois* constitue une approche plus appropriée qui limite l'utilisation légale d'armes mortelles à des circonstances extrêmes, et uniquement lorsque toutes les autres mesures non létales se sont révélées insuffisantes.
- **En cas de mort ou de blessures graves, s'assurer que l'État d'Israël applique les conclusions de la Commission Turkel⁵ en ouvrant automatiquement une enquête sur les circonstances de chaque cas.** D'après cette Commission, selon le principe d'application des lois, « le décès d'un individu [...] causé par des forces de sécurité [...] suffit pour donner lieu à l'obligation d'ouvrir immédiatement une enquête »⁶. Cette première étape est essentielle pour renforcer la redevabilité et accroître l'accès à des recours légaux, et contribue à prévenir les actes de violence et de destruction à l'avenir.

CIRCULATION DES PERSONNES

- **Restaurer une circulation ouverte et permanente au point de passage d'Erez pour permettre la circulation des civils entre Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.** Les restrictions actuelles soumettent l'ensemble des habitants de Gaza à des contraintes arbitraires et disproportionnées. Pour commencer, des progrès pourraient être réalisés en définissant une liste d'interdiction de circulation ; les demandes d'autorisation de circulation ne pourraient alors être refusées que si l'individu concerné représente une menace spécifique ou substantielle pour la sécurité.

- **Ouvrir le poste de Rafah vers l'Égypte pour permettre la circulation des civils.** Une plus grande circulation des civils par le poste de Rafah ne dégage aucunement l'État israélien de ses obligations d'ouvrir et de normaliser la circulation des biens et des personnes par tous les autres points de passage.
- Redéployer la **garde présidentielle de l'Autorité palestinienne le long de la frontière Gaza-Égypte** pour assouplir les restrictions sur la circulation des personnes depuis et vers Gaza de façon durable. La sécurité accompagnant ces mesures constitue une étape essentielle vers la libre circulation des personnes et des biens en Israël.

CIRCULATION DES BIENS

- Garantir l'entrée immédiate des matériaux requis (béton, agrégat et acier) pour reconstruire les infrastructures publiques, les usines, les entreprises et les habitations à Gaza. **Une aide humanitaire et à la reconstruction doit être fournie en fonction des besoins. Cette aide ne doit pas être conditionnée par des exigences ou des événements politiques**, notamment la démilitarisation des groupes armés palestiniens.
- **Revaloriser le point de passage de Kerem Shalom pour permettre la circulation de marchandises commerciales** comme première étape vers l'éradication de la pauvreté et une croissance économique durable. L'élargissement de la période d'ouverture et des améliorations en vue de permettre la conteneurisation⁷ à Kerem Shalom contribueraient à réduire les coûts de transaction et à augmenter le volume et les marges bénéficiaires. Si l'ouverture de tous les points de passage pour entrer et sortir de Gaza est essentielle pour ancrer la croissance économique sur le long terme, la revalorisation du point de passage de Kerem Shalom à elle seule aurait un impact immédiat et considérable sur l'économie palestinienne.
- **Clarifier et œuvrer à la résolution des motifs de sécurité avancés pour justifier l'interdiction de commerce entre Gaza, la Cisjordanie et Israël.** Des dispositions techniques doivent être mises en œuvre de telle sorte à ne pouvoir être modifiées que dans des circonstances exceptionnelles constituant une menace directe pour la sécurité, et non comme un moyen de punir indistinctement la population dans son ensemble.
- **Harmoniser la liste des articles à double usage non autorisés à entrer dans Gaza avec la liste des marchandises interdites en Cisjordanie.** Si la liste des articles à double usage pour la Cisjordanie restreint considérablement les moyens de subsistance côté palestinien et doit être revue, elle reste toutefois moins restrictive que la liste pour Gaza. La liste cisjordanienne peut donc faire office de point de départ pour des discussions techniques ultérieures.

ENGAGEMENT DIPLOMATIQUE

L'amélioration des conditions de vie à Gaza et la réouverture des liaisons entre Gaza et la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, va nécessiter **une réévaluation du cadre de dialogue entre la communauté internationale et le gouvernement d'union nationale**, y compris le Hamas.

- **Soutenir le Président Abbas pour organiser rapidement des élections.** Le Gouvernement palestinien d'union nationale est une entité technocratique qui a reçu un accueil favorable de la part de l'UE et qui a été provisoirement acceptée par les États-Unis ; il doit être encouragé à remplir sa fonction étatique pour asseoir le leadership politique palestinien et soutenir les futurs efforts de négociation de paix, le tout avec une légitimité démocratique.
- **Après les élections, tenir le Gouvernement palestinien (et non des partis individuels) responsables selon les principes du Quatuor** (renonciation à la violence, respect des engagements antérieur de l'OLP et reconnaissance de l'État d'Israël). Suite aux élections, il est probable que le Gouvernement palestinien inclue des membres du Hamas et d'autres factions palestiniennes avec lesquelles il n'y a actuellement aucun consensus en matière d'engagement diplomatique. Un accord international transparent sur les normes minimales doit être trouvé avant les élections.
- **Soutenir activement la rationalisation de tous les ministères palestiniens** afin de promouvoir la réduction des dépenses, de garantir la prestation de services de qualité à la population palestinienne en fonction des besoins, de jeter les bases de programmes nationaux stratégiques et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des projets financés par les bailleurs de fonds.

NOTES

- 1 État des lieux du bureau OCHA, 26 août 2014, http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_sitrep_26_08_2014.pdf
- 2 Ibid
- 3 Ministère israélien des Affaires étrangères, 26 août 2014. <http://mfa.gov.il/MFA/ForeignPolicy/Terrorism/Pages/Rise-in-rocket-fire-from-Gaza-3-Jul-2014.aspx>
- 4 Oxfam, « 20 Facts: 20 Years Since the Oslo Accords », septembre 2013, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/oxfam-oslo-20-factsheet.pdf>
- 5 Créée par l'État d'Israël au lendemain de l'incident de la flottille de 2010.
- 6 « La Commission Publique pour l'Examen de l'Incident Maritime du 31 mai 2010 : La Commission Turkel - Second rapport », page 103, mai 2010, <http://www.turkel-committee.gov.il/files/newDoc3/The%20Turkel%20Report%20for%20website.pdf>
- 7 Kerem Shalom fonctionne selon un double système « back-to-back ». Les marchandises qui arrivent d'un côté ou de l'autre de la frontière sont transférées dans un « véhicule stérilisé » qui assure la liaison entre deux terminaux distincts côté israélien et palestinien. Les marchandises sont ensuite transférées dans un nouveau véhicule. Ce système est coûteux, fastidieux et ne convient pas pour certains produits agricoles délicats. L'utilisation du scanner de sécurité donné par l'État néerlandais pour passer à un système « door-to-door » permettrait de réduire considérablement les coûts de transaction, les conteneurs pouvant être acheminés de bout en bout sans qu'il soit nécessaire de décharger deux fois les marchandises.

© Oxfam International, août 2014

Ce document d'information a été rédigé par Lani Frerichs avec David Andrés Viñas et Nicola Bay. Oxfam remercie Ed Cairns, Jon Mazliah, Alun McDonald et Kate Wiggans pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org.

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel :
policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78077-690-3 en août 2014.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam India (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfamexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur www.oxfam.org.